



LA TREMBLADE, le 24 Août 1990

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la forêt

17021 LA ROCHELLE

N/REF : 378/90/DEL

OBJET : DRAINAGE DE L'ILOT DU "COEUR VOLANT" A BROUAGE

En réponse à votre courrier du 22 Août je réitère simplement les recommandations que nous avons faites le 20 Avril soit :

- Augmenter les capacités d'accueil de la lagune en creusant à 75 cm au lieu de 50 en assurant qu'elle ne peut fuir.
- Déversoir en chicane ou à col de cygne.

Le trajet des eaux rejetées avant arrivée dans le chenal de Brouage ne paraît effectivement pas susceptible d'être rallongé, ce qui ne constitue pas pour nous un motif d'opposition au projet (nous avons précisé " voir s'il est possible de rallonger le trajet des eaux...").

Pour le reste, M. X. m'a précisé que les autres recommandations pouvaient être suivies. Il n'y a donc, je pense, pas de problème à réaliser ce projet.

Permettez moi toutefois à cette occasion de m'étonner de l'insistance des agriculteurs à essayer d'obtenir des avis favorables sans réserves de la part de l'IFREMER, pour ces dossiers de drainage.

Il faut bien qu'ils comprennent que la mise en culture intensive des marais (Moeze, Rochefort, Sèvre Niortaise, etc...) à proximité de zones conchylicoles ne peut se faire sans précautions, d'autant que ces marais sont eux-mêmes le réceptacle des terres hautes.

En cas de problème de mortalité sur les bassins conchylicoles de Marennes - Oléron ou de Ré Centre Ouest, les conchyliculteurs seront tentés à tort ou à raison d'en rejeter la responsabilité sur les cultures intensives, remettant en cause le consensus si difficilement obtenu (et qui bénéficié des périodes de sécheresse. Cela durera-t-il?).

Nous ne faisons que des propositions pour limiter les risques. Mais ceux-ci existent. Si les agriculteurs n'acceptent pas de les prendre, qu'ils aménagent pas... Il est hors de question que l'IFREMER assure leur tranquillité d'esprit au moindre coût.

Le problème est général et ne se limite ni aux marais faisant l'objet d'une étude préalable ni à ceux aménagés sans subvention ni étude, mais aussi aux bassins versants.

Il est urgent de réfléchir ensemble à l'avenir. Nous sommes à votre disposition pour cela.

Le Responsable du Laboratoire D.E.L.
D. MASSON

Copies : - Chrono
- Dossier